



**Département du Gard - Ville de Le Grau-du-Roi
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 avril 2017 à 18.30 heures**

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2017

Compte-rendu des décisions du Maire

Direction et Administration générale

- Décision municipale n° ADMG 17-03-21 : Local entrepôt pêcheur - BE n°192 - Contrat locatif de 3 ans autorisant M. Ludovic VERBAL à occuper un local entrepôt pêcheur situé 9002 - impasse des Berges du Vidourle, d'une superficie de 75 m² (surface bâtie 50 m²) commençant à courir le 01/01/2017 pour se terminer le 30/12/2019 et d'un renouvellement tacite identique limitée à 3 fois. A partir du 01 janvier 2017 le loyer annuel est fixé à 3 100,00 €. Toutefois, au regard de l'activité artisanale liée à la pêche ce loyer fait l'objet d'un abattement de 50% ramenant le loyer à 1 550,00 € pour la première année, la révision annuelle étant calculée sur la base de l'IRL 4ème trimestre 2016.
- Décision municipale n° ADMG 17-03-22 : Local entrepôt pêcheur - BE n°194 - Contrat locatif de 3 ans autorisant M. Thomas BONIFACE à occuper un local entrepôt pêcheur situé 9004 - impasse des Berges du Vidourle, d'une superficie de 75 m² (surface bâtie 50 m²) commençant à courir le 01/01/2017 pour se terminer le 30/12/2019 et d'un renouvellement tacite identique limitée à 3 fois. A partir du 01 janvier 2017 le loyer annuel est fixé à 3 100,00 €. Toutefois, au regard de l'activité artisanale liée à la pêche ce loyer fait l'objet d'un abattement de 50% ramenant le loyer à 1 550,00 € pour la première année, la révision annuelle étant calculée sur la base de l'IRL 4ème trimestre 2016.
- Décision municipale n° DGS 17-03-32 : requête n°1700774-1 déposée auprès du Tribunal administratif de NÎMES par Monsieur Alain LEYRONNAS visant à annuler les décisions du Maire de la Commune de Le Grau du Roi : N° PC 030 133 16 Y0015 en date du 09/12/2016 accordant le permis de construire à la SCI du Levant après démolition, d'un immeuble R+3 sis au 39 rue de l'Aurore, section BP 72 et en date du 09/12/2016 accordant l'autorisation de construire à la SCI du LEVANT, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public n° AT 030 133 16 Y0030 au rez-de-chaussée du 39 rue de l'Aurore, section BP 72. Affaire confiée à la SCP C.G.C.B. et Associés (8 place du Marché aux Fleurs - 34000 MONTPELLIER) pour assurer la défense des intérêts de la Commune dans cette affaire.
- Décision municipale n° DGS 17-03-35 : Délivrance d'une case de columbarium dans le cimetière de la Rive Gauche n° 2-C-L2 de 15 ans à compter du 27 mars 2017 moyennant la somme de 900 €.
- Décision municipale n° ADMG 17-03-42 : Autorisation temporaire d'occupation et d'utilisation du domaine public communal - SCI du Golfe, représentée par M. RIBERA, pour l'utilisation des parcelles cadastrées BY 46 et 49 superficie 300 m² (stockage et stationnement) conclue pour une durée de 4 ans, redevance annuelle forfaitaire 600 €.
- Décision municipale n° ADMG 17-04-01 : Tribunal administratif de Nîmes – Requête de Mme Claire CHARRY visant à annuler un arrêté d'opposition à déclaration préalable et une décision de rejet de recours gracieux (Urbanisme - dossier DP033013316Y0053) : désignation avocat C.G.C.B. pour défendre les intérêts de la Commune.

Culture et animations

- Décision municipale n° DGS 17-03-30 : un contrat d'animations estivales avec l'Association GUYL'DANCE pour les Jeudis des Danses Latines que la Commune organise et ce, du 06 juillet au 24 août 2017 pour un montant de 600,00 €/soirée, soit un total de 4 800,00 € TTC.
- Décision municipale n° DGS 17-03-39 : un contrat de prestation avec Designs in Air Ltd pour Les Graulinades organisées sous l'égide de la municipalité le 08 avril 2017 pour un montant de 5.667 € TTC (poulpe [octopus] de 7 mètres et 6 tentacules de 10 mètres)
- Décision municipale n° DGS 17-04-04 : Été de baou – contrat de cession avec Steam prod (asso. Stevo's team) pour un concert du groupe « Le Comptoir des Fous (18 juillet 2017 pour 1.800 € TTC)
- Décision municipale n° DGS 17-04-05 : Été de baou – contrat de cession avec Tambour battant pour le spectacle du groupe « La yema) le 1^{er} août 2017 pour 960 € TTC)
- Décision municipale n° DGS 17-04-06 : Été de baou – contrat de cession avec Association des Accords pour un concert du groupe « Les Gémeaux » (23 juillet 2017 pour 800 € TTC)
- Décision municipale n° DGS 17-04-07 : Été de baou – contrat de cession avec X-RAY production pour le spectacle « Kiz des tours » (08 août 2017 pour 1.936 € TTC)
- Décision municipale n° DGS 17-04-08 : Été de baou – contrat de cession avec YAQAD production pour l'animation estivale « Sound summer tour » (25 juillet 2017 pour 2.800 € TTC)
- Décision municipale n° DGS 17-04-09 : Été de baou – contrat de cession avec SARL Girasole production pour le groupe « Cats in Town » (22 août 2017 pour 745 € TTC)
- Décision municipale n° DGS 17-04-10 : Les Graulinades – Convention relative à l'intervention d'un journaliste : Jean-Pierre VIEILLY dit MONTANAY (défraiement afférent à ses frais de transport d'un montant de 551,50 € TTC)
- Décision municipale n° DGS 17-04-11 : Total festum – Contrat d'engagement de la manade du Levant (jeux taurins du samedi 13 mai 2017 pour la somme de 300 € TTC)

PRÉSENTATION EN PRÉ-SÉANCE :

- Arènes : compte de résultat de la saison estivale 2016
- Office de Tourisme : rapport d'activités 2016
- Camping de l'Espiguette : rapport d'activités 2016

DÉLIBÉRATIONS

1. Créditance éteinte
2. Don d'une toile - Inscription à l'inventaire
3. Acte de licitation-partage : succession chantier naval SPANO - Port de pêche
4. SIVOM des Communes littorales de la baie d'Aigues-Mortes - participation communale 2017
5. S.N.C.F. ligne Nîmes/Le Grau-du-Roi - Médiation dans les transports : convention avec l'Association Samuel Vincent
6. Projets de mise en exploitation pastorale des propriétés du Conservatoire du Littoral et de la Commune
7. Personnel communal - Mise à disposition de la Commune de deux agents du C.C.A.S. : conventions
8. Participation de la Commune à la Société publique locale « SPL30 » et à la désignation de ses représentants à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales
9. Société Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M.) - Surveillance des plages : avenant à la convention
10. Vœu de soutien à l'inscription de la Course Camarguaise au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO

Le Maire,
Robert CRAUSTE



INFORMATION

- Tableaux MAPA (documents mis sur les tables le jour de la séance)